

- **Moniteur-Éducateur**
- **Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale**
 - **Diplôme d'État de niveau 4**
- **La sélection en quelques mots...**

Nombre d'inscriptions ME – TISF en 2022-2023

	Présents à l'écrit	Admissibles	Inscrits à l'oral		Présents à l'oral	Admis
			Admissibles	Dispensés de l'épreuve écrite		
ME 2 sessions	38	35	35	33	65	25
TISF 1 session	4	3	3	1	4	3

- **25 candidats ME** ont été admis à entrer en formation.
- **3 candidats TISF** ont été admis à entrer en formation.

Répartition des places dans la formation

- **Places agréées par le Conseil Régional**
 - ME : **25** candidats
 - TISF : **15** candidats
- **Cours d'emploi** (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, plan de développement de l'employeur)
- **Transitions PRO / CPF de transition professionnelle** (ex CIF)
- **Financement personnel**

Comment s'inscrire ?

■ Inscription en ligne sur notre site internet www.irts-fc.fr, onglet 'S'inscrire'.

■ Création de votre espace personnel :

- saisie de vos données personnelles
- dépôt de votre justificatif d'identité, de votre CV
 - dépôt du questionnaire
 - Saisie de votre lettre de motivation
- En cas de dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité,
 - dépôt du diplôme dispensant
 - Paiement en ligne des frais de sélection

Sélection 2022-2023

Période d'inscription

pour les sélections ME - TISF

- **Du 4 décembre 2023 au 4 mars 2024**
- **Inscription en ligne sur notre site internet**
 - **www.irts-fc.fr, onglet 'S'inscrire'**

Conditions d'accès à la sélection ME

- **Aucun diplôme n'est exigé, pour s'inscrire à l'épreuve écrite d'admissibilité**

- **Les candidats titulaires des diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :**
 - Diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV (niveau 4)
 - Baccalauréat
 - Diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat
 - Lauréat du Service Civique
 - Diplôme d'État de TISF
 - Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale
 - Baccalauréat professionnel services en milieu rural
 - BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BPJEPS animation sociale
 - Diplôme d'État d'AVS ou mention complémentaire aide à domicile
 - Diplôme d'État d'Assistant Familial
 - Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique

Conditions d'accès à la sélection TISF

- **Aucun diplôme n'est exigé, pour s'inscrire à l'épreuve écrite d'admissibilité**
- **Les candidats titulaires des diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :**
 - Titulaire du baccalauréat
 - Titulaire d'un diplôme délivré par l'État ou d'un diplôme visé par le Ministère chargé de l'enseignement scolaire, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à un baccalauréat
 - Titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4.

Modalités de sélection ME et TISF

- **Une épreuve écrite d'admissibilité commune aux 2 formations**
- **Une épreuve orale d'admission distincte ou commune si vous faites le choix de vous inscrire aux 2 formations.**

L'épreuve écrite d'admissibilité ME et TISF

Cette épreuve est commune aux 2 formations

- Objectif : Vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.
- Durée de l'épreuve : **2 heures**
- Notation : **1 note sur 20**
- Admissibilité : **avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10 /20**
- Comment : A partir d'un extrait de texte sur un sujet d'ordre général, le candidat devra rendre compte des idées principales développées, les commenter et les analyser.

L'épreuve orale d'admission ME et TISF

- **Un binôme qui croise deux regards :**
 - Un regard « Professionnel »
 - Un regard « Formateur »
- **TISF :** Un entretien de **20 mn.** Présentation de 5 mn suivie d'un échange avec le jury de 25 mn.
- **ME :** Un entretien de **30 mn.** Présentation de 5 mn suivie d'un échange avec le jury de 15 mn.
- **ME TISF :** Un entretien de **45 mn.** Présentation de 5 mn suivie d'un échange avec le jury de 15 mn pour chaque projet.

La lettre de motivation, le curriculum vitae ainsi que le questionnaire déposés au moment de l'inscription en ligne viennent en support au déroulé de l'entretien.

L'épreuve orale d'admission ME et TISF

L'épreuve orale d'admission - 3 notes sur 20

- **Le questionnaire – 1 note sur 20**
- **L'entretien individuel – 2 notes sur 20**

- **Objet : Cette épreuve est destinée :**
 - à vérifier que le candidat a l'aptitude et l'appétence pour la profession
 - à repérer son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle
 - à s'assurer de son aptitude à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

L'épreuve orale d'admission ME et TISF

Le questionnaire - une note sur 20

- **Le candidat répond à 3 questions qui guideront une partie de l'entretien :**
 - une situation dans laquelle le candidat a été impliqué en relation d'aide
 - une question sur son rapport à la lecture
 - une question sur le projet pédagogique de l'IRTS
- Les réponses seront évaluées selon la structure de l'écrit (forme : orthographe, syntaxe et grammaire) et la pertinence du contenu.

L'épreuve orale d'admission ME et TISF Critères d'évaluation

■ L'entretien

■ Deux axes regroupant les critères d'évaluation et de notation suivants :

■ 1^{er} axe : Capacités à embrasser la profession – 1 note sur 20

- Capacités de présentation de son parcours personnel et professionnel
- Capacités à se projeter dans la fonction
- Capacités à tisser des liens entre son expérience et son projet professionnel

L'épreuve orale d'admission ME et TISF Critères d'évaluation

■ L'entretien

- **Deux axes regroupant les critères d'évaluation et de notation suivants :**
- **2^{ème} axe : Capacités à intégrer le parcours de formation – 1 note sur 20**
 - Capacités d'intégrer la formation
 - Capacités à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'IRTS de Franche-Comté
 - Capacités à se projeter dans la formation

L'épreuve orale d'admission ME et TISF Critères d'évaluation

■ L'entretien

■ Critères transversaux aux deux axes d'évaluation :

- Capacités d'interaction avec le jury
- Capacités d'expression orale ; expression verbale et non verbale

L'épreuve orale d'admission ME et TISF

■ La note d'admission

■ La moyenne des 3 notes constitue la note d'admission :

➤ La note du questionnaire (Coeff 1)

+

➤ Les deux notes de l'entretien (Coeff 1)

Sélection 2023-2024

Dates des épreuves de sélection ME-TISF

- Épreuve écrite d'admissibilité : 13 mars 2024
- Épreuve orale d'admission : 30 mars 2024

À NOTER : Sessions éventuelles en septembre pour les apprentis et les cours d'emploi ou places agréés non pourvues lors de la 1ère session

Sélection 2023-2024

Pour en savoir plus...

Via votre espace personnel, **nous vous invitons à télécharger les documents réglementaires de la formation qui vous intéresse.**

Dans les documents réglementaires, vous retrouverez :

- Le projet pédagogique de l'IRTS de Franche-Comté
- La plaquette de présentation de la formation
- Le calendrier et les prix des épreuves d'admission
- Le règlement
- Une note d'information sur l'apprentissage
- La plaquette des réunions d'information collective et forums d'information
- La plaquette de la préparation aux épreuves de sélection

**Au plaisir de vous retrouver
prochainement.**

**L'équipe Sélection
vous remercie pour votre attention !**